

Compte rendu du Comité de Direction du 13 mars 2024

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC DU 13 mars 2024

Etaient présents :

Madame Magali MAUREL (Présidente), Mme Maryline MONTEILLET, M. Jean-Michel FAUBLADIER, M. Philippe MAURS, M. Jean François RODIER, M Thierry CRUEGHE, Mme IZAC Annie, Mme Marie-Christine MORIN, M Yves LAUBERT, M. Jean Pierre MALICHIER.

Suppléants présents : Mme LACANAL Lisiane.

Titulaires excusés : M. MATHONIER, M. FABRE, Mme JOACHIM

Nombre de titulaires : 15

Nombre de titulaires présents à la séance : 10

Nombre de titulaires suppléés :

Ordre du jour

Secrétaire de séance : M. Franck REY

- ◆ **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (approuvé à l'unanimité)**
- ◆ **Vote de clôture de l'exercice 2023**
- ◆ **Plan d'actions 2024**
- ◆ **Vote du budget 2024**
- ◆ **Embauche du personnel saisonnier pour le Rocher de Carlat pour la saison touristique 2024**
- ◆ **Embauche du personnel saisonnier pour l'OT et ses antennes pour la saison touristique 2024**
- ◆ **Questions diverses**

1/ Clôture de l'exercice 2023 :

Le directeur en qualité d'ordonnateur présente le compte de gestion et le compte administratif 2023.

Fonctionnement :

Dépenses : certains comptes présentent des variations par rapport aux dépenses prévues :

- 6068 Autres matières et fournitures non stockés : présentent un dépassement de 3514 €, ceci est lié à la facturation de 2 exercices pour la billetterie Eclat.
- 6156 Maintenance : le dépassement de 1167,67 € est lié à la décision de réaliser la PAO de nos brochures en interne (logiciel adobe)
- 6411 Personnel : le dépassement est lié au recrutement d'un alternant en communication, du recrutement d'un saisonnier de plus sur Aurillac et de l'augmentation du point d'indice.

Recettes : la taxe de séjour prévue était de 165 000, alors que le réalisé est de 213 131,42. (+ 48 131,42)

Le budget de fonctionnement 2023 présente un excédent de 20 797,82 €.

Investissement :

La vitrine a été rénovée en 2023 pour 19 472,26 €. Pour les recettes d'investissement, 100 000 € ont été virés du fonctionnement au 1068 Réserves (pour mettre dans nos fonds propres).

Le budget d'investissement 2023 présente un excédent de 86 905,35 €.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à reporter sur le budget 2024 est de 454 696,49 €.
Le résultat cumulé de la section d'investissement à reporter sur le budget 2024 est de 206 109,19 €

Le compte de gestion est voté à l'unanimité.
Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Mme la Présidente propose d'affecter et de reporter ces résultats sur le budget 2024 qui sera présenté en suivant. Les membres du CODIR vote à l'unanimité en faveur des délibérations de clôture des comptes de l'année 2023 et de l'affectation des résultats sur 2024.

2/ Plan d'actions 2024 (cf. document en annexe de la réunion) :

Le plan d'actions : le nouveau site internet et l'étude de programmation seront les actions les plus significatives pour le budget 2023 notamment dans la section d'investissement.

Des nouvelles actions de promotions seront mises en place notamment le partenariat avec le Stade Aurillacois, une carte touristique du territoire, un Pass découverte du Pays d'Aurillac et une opération sac à baguette sur l'été.

L'office mettra en place l'accueil numérique sur l'année 2024

La masse salariale sera augmentée pour faire correspondre les fiches de poste aux rémunérations, comme évoqué dans le débat budgétaire du dernier comité de direction.

Il est présenté par Mme la Présidente et le directeur.

3/ Budget 2024

Pour la section du fonctionnement

Les Recettes de fonctionnement :

- **70- Produits des services, du domaine et des ventes diverses à hauteur de 86 400 €.** Ce sont les prestations de billetteries, visites guidées individuelles, visites groupes et vente boutique...). Nous envisageons une continuité dans la reprise de l'activité visites individuelles (visites d'Aurillac + dégustation) mais aussi billetterie avec notamment la billetterie cette année du Festival International de Théâtre de rue. Le Pass découverte et les nouveaux produits de la boutique devraient dynamiser les recettes.
- **74- Subventions d'exploitation : 180 000,00 €**, correspondant à la seule subvention de la CABA, reconduite à l'identique en 2024 dans le cadre de notre convention d'objectifs.
- **75- Autres produits de gestion courante d'un montant de 240 150 € portant** principalement sur les partenariats, que l'on encaisse sur l'année N-1 (30 000 €), aux produits de la taxe de séjour des parts départementale (18 650 €) et communautaire (186 500 €). Nous avons choisi de faire correspondre les prévisions aux très bons résultats 2023.
- **77- Produits exceptionnels pour un montant de 14 100 €**, qui correspond au versement de la subvention d'équilibre d'exploitation du Rocher de Carlat au titre de l'année 2023.

Soit un montant total de recettes réelles d'exploitation de 526 590 €. Après le résultat reporté de l'exercice 2023 de 454 696,49 €, le total des recettes d'exploitation cumulées s'élève à 981 286,49 € (+8%).

Les Dépenses de fonctionnement :

- **011- Charges à caractère général pour un montant de 237 250 €**

- Pour le **6061**, nous partons sur un montant plus important prenant en compte une hausse au regard de la dernière facture 2023.
- Le **6068** correspondant à nos produits boutique (topos guides CABA, cartes IGN, etc...) et les produits du Festival International de Théâtre de rue, nous sommes partis sur une estimation identique à 2023 afin d'améliorer notre offre boutique.
- Le **618** correspondant d'une part à toutes les billetteries. Ce sont des achats de prestations en vue de reventes. Ici nous tenons compte des résultats réalisés en 2023.
- Le **6226** correspondant aux différents honoraires parmi lesquels figurent notre contribution à la base de données APIDAE, la nouvelle GRC Avizi, notre participation à Flux Vision Orange ainsi que l'abonnement annuel à la maintenance de la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour, auxquelles s'ajoutent le coût de licences annuelles et de mises à jour de notre application de randonnée. Les montants sont en augmentation pour Apidae et le nouveau logiciel Hotentik.
- Le **6233** Fêtes et cérémonies est ajouté pour la réalisation du programme d'animation de Carlat.
- Le **6237** correspondant à l'ensemble de nos éditions prenant en compte le Guide d'Accueil 2024 et des flyers avec une volonté de faire plus d'actions digitales. Les nouvelles opérations de communication seront inscrites sur ce compte (carte touristique, pass activités, sac à baguette, Kit accueil ...)
- Le **6238** correspondant à la reconduction de notre participation au fonds commun de promotion « Cantal Destination », à des campagnes sponsorisées d'ampleur sur les réseaux sociaux, du E-marketing et aux autres actions en lien avec l'animation numérique de territoire. Le partenariat avec le Stade Aurillacois sera inscrit à ce compte.
- **012-Charges de personnel et assimilés pour un montant de 420 000 € (370 000 en 2023)**, qui prend en compte l'ensemble de la masse salariale du personnel permanent (revu en lien avec les fiches de postes, des renforts saisonniers OT, antennes touristiques et pour Carlat. Ce chapitre prend en compte les revalorisations conventionnelles du personnel avec l'augmentation potentielle de la valeur du point sur l'année 2024 et l'embauche d'un alternant en communication. De plus, une réserve est inscrite pour un montant de 80 000 € pour parer à toute éventualité ...
- **067- Charges exceptionnelles pour un montant de 54 200 €**, pour des remboursements éventuels d'annulation de séjour.
- **022 – Dépenses imprévues de fonctionnement d'un montant de 47 000 €**, pour parer à toutes éventualités et respectant dans le cadre de la comptabilité M4 le seuil de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce compte est rarement utilisé.

Le total de ces dépenses réelles de fonctionnement est d'un montant de 829 786,49 €, auxquelles s'ajoutent :

- **6811- Dotation aux amortissements pour un montant de 10 100 €**, correspondant au matériel acquis les années antérieures (matériel informatique, logiciel, standard téléphonique, du véhicule et vitrine de l'OT...)
- **023 – Virement à la section d'investissement pour 138 400, ce choix a été fait pour réaliser un budget des dépenses de fonctionnement plus proche de la réalité des besoins de notre structure.**

Soit un montant de dépenses « réelles » de 829 786,49 € auquel viennent s'ajouter des dépenses d'ordre de transferts à la section d'investissement de 148 500 €.

Soit un total de dépenses d'exploitation de 981 286,49 €

Pour la section d'investissement :

- **Les dépenses d'investissement :**

Les investissements liés aux immobilisations incorporelles apparaissent **au chapitre 20** avec des crédits ouverts à hauteur de **100 000 €**, afin de réaliser nos **2 grosses actions 2024 : site internet et étude de programmation**.

Au chapitre 21 figurent des crédits à hauteur de 229 609,19 € à des fins d'investissements (pas de gros travaux prévus en 2024 sauf climatisation de l'OT et amélioration de l'accueil + boutique).

Soit un total de 354 609,19

- **Les recettes d'investissements**

Le report de l'année N-1 et le virement de la section de fonctionnement 138 400 € équilibre le budget d'investissement.

Le financement de ces investissements se retrouvent dans la partie recettes en page 14 :

Le report du résultat 2022 d'un montant de **206 109,19 € (chapitre 001)**

Auxquels s'ajoutent un virement de la section de fonctionnement 021 de 138 400 €

Soit un total de recettes en investissement de 354 609,19 €

Mme la Présidente met au VOTE le BUDGET 2024, le comité de direction le vote à l'unanimité.

4/ Embauche du personnel saisonnier

- * **Embauche des salariés saisonniers au Rocher de Carlat :**

Il est ainsi prévu de recourir à 2 postes en CDD de 25 heures hebdomadaires pour assurer sur site le fonctionnement des visites du grand public entre le 1^{er} juillet et le 31 août avec une ouverture du mercredi au dimanche.

- * **Embauche des salariés saisonniers à l'Office de Tourisme et sur les antennes touristiques :**

A l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac, nous avons besoin d'embaucher respectivement 2 renforts du 1^{er} juillet au 31 août. Un troisième est proposé du 1^{er} juillet au 25 août 2024.

Cette année, nous envisageons le recrutement sur **un poste de 30 heures hebdomadaires du 1^{er} juillet au 31 août**, porté intégralement par l'OT sur le Puech des Ouilhes afin d'assurer une présence physique effective **entre le 10 juillet et le 31 août** (du jeudi au lundi de 13h à 19h). La participation au pot d'accueil du camping et l'ouverture les soirs de marchés compléteront le temps de travail hebdomadaire.

De la même manière, nous avons initié avec le Puy Mary Grand Site de France, le projet de recrutement sur un poste mutualisé à la **Maison de Site de Mandailles** tant sur les missions (randonnées pour le Grand Site, vente boutique et information touristique pour l'OT) que financièrement sur un temps plein du 15 juin au 15 septembre 2024.

Les saisonniers des antennes seront embauchés en amont de leur présence sur sites pour parfaire leur connaissance du territoire sur une **période de formation du 1 au 7 juillet**.

Mme La Présidente met au vote les délibérations d'embauches des saisonniers. Le comité de direction les vote à l'unanimité.

5/ Questions diverses

Tour de France : une réflexion sera menée pour participer à la caravane du CIF le 9 avril 2024, la veille du passage du tour de France.

Climatisation : le codir demande la réalisation de plusieurs devis, et une réflexion sur des climatisations mobiles.

Flux vision : une présentation de la fréquentation touristique 2023 via l'outil flux vision est faite par le directeur.

La séance est levée à 20h00.

Mme La Présidente

M. Le secrétaire de séance